

A conserver

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE) PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO)

Quelques nouveautés pour " 2010 "

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)

Quels versements seront abondés ?

Les versements volontaires et la prime individuelle d'intéressement, dès lors qu'ils sont versés dans les compartiments :

- ▣ BNP PARIBAS Actionnariat France du FCPE BNP PARIBAS Actionnariat Monde
- ▣ Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable du FCPE Multipar Phileis
- ▣ Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable du FCPE Multipar Phileis

Montant de l'abondement :

Pour l'année 2010 :

- ▣ jusqu'à 100 € ⇒ abondement au taux de 300 %, soit un maximum de 300 €,
- ▣ de 101 € à 350 € ⇒ abondement au taux de 75 %, soit un maximum de 187,50 €,
- ▣ de 351 € à 870 € ⇒ abondement au taux de 50 %, soit un maximum de 260 €,
- ▣ de 871 € à 3 910 € ⇒ abondement au taux de 25 %, soit un maximum de 760 €,
- ▣ Abondement maxi annuel 1 507,50 € pour un versement annuel de 3 910 €.

A compter de 2011 :

- ▣ jusqu'à 250 € ⇒ abondement au taux de 75%, soit au maximum de 187,50 €,
- ▣ de 251 € à 770 € ⇒ abondement au taux de 50%, soit au maximum de 260 €,
- ▣ de 771 € à 3 810 € ⇒ abondement au taux de 25%, soit au maximum de 760 €,
- ▣ Abondement maxi annuel 1 207,50 € pour un versement annuel de 3 810 €.



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO)

Quels versements seront abondés ?

Les versements volontaires, la prime individuelle d'intéressement et, **nouveauté**, la participation.

Montant de l'abondement :

- ▣ jusqu'à 250 € ⇒ abondement au taux de 75%, soit un maximum de 187,50 €,
- ▣ de 251 € à 1 000 € ⇒ abondement au taux de 50%, soit un maximum de 375 €,
- ▣ de 1 001 € à 5 000 € ⇒ abondement au taux de 20%, soit un maximum de 800 €,
- ▣ Abondement maxi annuel 1 362,50 € pour un versement annuel de 5 000 €.

Pour le PEE et le PERCO, l'abondement de l'Entreprise est exonéré de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales salariales mais assujéti aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).